

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL  
16.09.2010 19 heures mairie

L'an deux mil dix, le seize septembre à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Quiers sur Bezonde légalement convoqués le 07 septembre se sont réunis à la mairie sous la présidence de Eric A. PETAT, Maire.

**Présents** : PETAT Eric, PILTE Patrice, PAVARD Michèle, ROILLE Bruno, POTTEAU François, COUROUX Michel, ARCHENAUULT Pascale BEAUVALLET Maurice, DELAVEAU Cécile, CHAOUAT Maurice, ASSELIN Marie-Claude, CHAVANEAU Philippe, BEAUVALLET Magali. BARBEILLON Véronique.

**Absent excusé** : LEJEAU Luc

**Secrétaire de séance** : ARCHENAUULT Pascale

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est approuvée par le conseil.

**Intervention de Messieurs Albert Février et Jonathan BECQ** : présentation du projet zone humide (aspects techniques, financiers)

Depuis plusieurs réunions Patrice Pilté et François Potteau évoquent la possibilité pour Quiers de créer une zone humide dans le secteur de la salle polyvalente au pied de la Bezonde dont l'initiative revient au Syndicat de la Bezonde

Cet aménagement aura plusieurs vocations mais avant tout celle de retenir l'eau en cas de crue et ne pas augmenter les risques de crues pour nos voisins, dans un deuxième temps, cela permettra de réintroduire des espaces animales et végétales dans leur milieu naturel et le troisième qui ne peut pas aller sans le second, la pédagogie, présenter à l'aide de circuits, pancartage les différentes espèces, mais aussi expliquer le but de cette création.

Après avoir présenté ces aspects aux membres du conseil, il est présenté les finances, actuellement le Syndicat ne possède pas d'estimations fiables trop de paramètres restent à étudier pour se permettre de se prononcer et annoncer des coûts définitifs qui évolueront en fonction des choix retenus. Un problème qui pourrait générer des coûts supplémentaires, l'évacuation des terres (80 cm en moyenne sur environ 4000 m<sup>2</sup>), une partie pourrait être regalée sur le terrain situé à coté, mais pas la totalité et cet aspect doit être réétudié ainsi que le choix des différents équipements.

Actuellement Monsieur Février peut annoncer que le projet pourrait équivaloir à environ 170 000.00 € et il resterait entre 30 et 40 000.00 € à la charge de la commune.

Monsieur Février dit que la commune de Quiers a toujours manifesté un grand intérêt pour les travaux de la Bezonde et ces travaux reflèteront cette volonté de concevoir toujours des projets respectueux de l'environnement.

Il reste beaucoup de choix à faire et dans l'avenir d'autres se poseront tels que l'entretien des espaces, des équipements, la possession de ces biens, la commune devra probablement mettre en place un plan de gestion.

Après avoir entendu toutes ces informations le conseil dit que ce projet est passionnant et sera certainement une animation supplémentaire et sera un atout pour attirer des nouveaux visiteurs en plus du restaurant et des jardins fleuris.

Le Syndicat se propose de lancer les premières études et dit que la réalisation pourrait se concrétiser en 2011. Le conseil donne un avis favorable et inscrira le projet au budget primitif 2011.

## **FINANCES**

### **Modification régie manifestations diverses fêtes communales (suppression des tickets et demande carnet à souche)**

La régie manifestation fonctionne actuellement avec des tickets à souches et plusieurs tarifs qui correspondent soit aux manifestations (théâtre, concert) ou au Salon Nature et Cité.

Cette gestion n'est pas réaliste et le conseil décide d'opter des versements mensuels mais à l'aide de carnets à souche délivrés par le Trésorier. Il est bien entendu que la commune continuera à fournir des certificats de paiements aux différents payeurs.

Le conseil approuve ce choix et autorise Monsieur le Maire à modifier cette régie dans ce sens ainsi que renommer un nouveau régisseur.

### **Contrat Ségilog**

La commune travaille avec SEGILOG depuis 1996 (installation logiciels mairie, formation) le principe de Segilog est un peu différent des autres prestataires, il nous est proposé X logiciels qu'ils ouvrent à notre demande en conservant toujours le forfait à l'année, même si nous demandons plusieurs logiciels dans l'année et avec la formation. Certes les autres prestataires sont certainement moins coûteux mais ils font payer chaque logiciel et la formation. Nous avons aussi la possibilité de les contacter tous les jours de 8 heures à 18 heures pour le moindre problème. Nous avons toujours la réponse dans la journée.

### **Proposition actuelle**

2010 -2011-2012                      2290.0 € TH à l'année soit une augmentation de 11.00 %

Monsieur Petat a demandé que la société revoie cette proposition qui lui paraît un peu élevée par rapport aux précédentes qui ne se justifie pas. Le nouveau contrat fait apparaître une augmentation de 9 %, le conseil après entendu ces informations autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et décide d'inscrire cette somme dans les budgets primitifs 2010 2011 2012.

### **Association Rose et vacances**

Lors de la réunion du 10 mai dernier le conseil a validé le fait de participer aux frais occasionnés par le séjour des enfants de la commune au sein du centre aéré qui a lieu chaque année en juillet.

L'association a fait parvenir la dépense qui s'élève à 713.30 € pour 2010, le conseil inscrit cette dépense au budget sur le compte 65 et autorise Monsieur le Maire a versé cette participation et dit que dans le budget primitif 2011, le compte sera provisionné dans ce sens.

## **TRAVAUX ECOLE**

Monsieur le Maire donne quelques informations sur les travaux de l'école en particulier le taux des avenants soit 2.29 % sur le marché initial. Tous les travaux qui ont fait l'objet de ces avenants sont soit des travaux complémentaires, des mises en sécurité d'équipement, Le conseil peut se féliciter d'avoir maîtrisé le marché.

### **ANCIENS LOCAUX ECOLE :**

Monsieur le Maire informe le conseil que selon l'article L 2241-1 du CGCT, pour que la commune puisse reprendre possession des anciennes classes qui ne sont plus occupées depuis la dernière rentrée, il faut demander leur désaffectation auprès de l'Inspection Académique. Par conséquent le conseil demande la désaffectation des bâtiments scolaires attenants à la mairie composés de deux classes, un hall d'accueil et un local rangement qui sont devenus depuis les travaux d'agrandissement complètement indépendants de l'école.

### **PROJETS HAMOVAL**

Les membres du conseil ont reçu début août le nouveau projet pour la construction de 5 logements à la place de la gare. Le conseil s'est réuni le 13 août en présence de Monsieur Riveron HAMOVAL pour comprendre les motivations de ces nouvelles esquisses qui ne correspondent plus du tout au projet initial et remet en question le souhait de la commune de démolir les bâtiments.

En effet, pour répondre aux nouvelles normes accessibilité et des nouvelles orientations données par la commission logement, que nous sommes dans un secteur dit détendu, les dirigeants de la SA HAMOVAL ont décidé de ne plus construire des logements collectifs dans les communes rurales et ainsi éviter les surcouts créés par les nouvelles normes accessibilité.

Par conséquent le projet présenté se compose d'un bâtiment en forme de U qui comprend 4 logements F3, des salles pour la mairie et un logement à l'écart fermant le U.

Lors de cette réunion, les conseillers se sont montrés très perplexes face à ce schéma qui paraît délicat du fait du vis à vis très proche et des problèmes qui pourraient en découler mais aussi qui a complétement modifié l'aspect géométrique de la bâtisse.

De plus, ce projet ne crée que des logements type 3 alors qu'il était demandé une mixité.

Le conseil comprend que les choix qui vont être pris pourraient radicalement changer les projets à venir et surtout se voir supprimer la possibilité de construire des logements et par conséquent ne pas percevoir les subventions Cœur de Village prévues pour l'aménagement d'espaces publics. Il est rappelé que la commune doit engager avant le 30 novembre prochain les travaux de viabilisation et démolition des deux projets gare et des 4 logements Briqueterie Zurfluh sous peine de perdre les subventions.

Après avoir entendu ces informations le conseil donne un avis défavorable à ce projet, demande que le bail emphytéotique sur la gare soit annulé, que la commune récupère le site et que le programme de logements approuvé par le Conseil Général soit attribué au 2<sup>ème</sup> projet soit 4 logements rue Briqueterie Zurfluh.

La Société HAMOVAL sera avertie très rapidement de cette décision pour nous permettre de rediscuter rapidement des nouvelles orientations.

### **ACHAT TERRAIN RFF**

Le prix proposé est 0.50 € du m<sup>2</sup>+ les frais d'acte pour. 42 958 m<sup>2</sup> soit 21 479.00 € sans TVA. La RFF ne fera pas borné les terrains

La société ADYAL chargée de la transaction a fait savoir que le prix défini par France Domaine est ferme, malgré cela, le conseil dit que ce prix lui paraît assez fort par rapport aux terres agricoles et qu'il serait bien de rencontrer une personne en charge de ce dossier pour demander des informations sur les critères qui ont permis de définir ce prix.

**CONSTRUCTION BATIMENT SERVICES TECHNIQUES** : présentation du nouveau projet implanté dans la zone, demandes de subventions

Il a été redemandé à la EMO de travailler sur un nouveau projet de construction du bâtiment services techniques qui sera situé dans la zone artisanale.

Ce terrain permettra d'obtenir une surface utile plus importante tout en gardant la structure bois mais avec moins de contraintes sur les pentes et les recouvrements des toitures.

Le projet s'élève à 257 149.84 HT soit 307 551.21 € TTC. Ce montant s'entend sans les VRD et la maîtrise d'œuvre. Le bâtiment comprend, garage, atelier, espace de vie (bureau, salle de repos, vestiaire wc) stockage à l'étage sur une superficie utile de 424 m<sup>2</sup> de SHOB et une SHON de 330 m<sup>2</sup> la construction respectera les normes 2012.

Des demandes de subventions seront déposées auprès du Conseil Général du Loiret dans le des aides aux communes et communautés de commune pour l'aménagement et construction de mairies, d'hôtels communautaires, de locaux techniques et d'ateliers municipaux, dans le cadre de la DGE 2011 et auprès du ministère de l'intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire.

**Choix d'un architecte :**

Monsieur le Maire précise qu'il faudra faire un appel à candidature pour le choix d'un architecte qui sera chargé de mettre en place le projet, présenté le permis de construire, déclencher l'appel d'offres, suivre les travaux.

Le conseil autorise Monsieur le Maire avec la commission à choisir un architecte.

Pour ce qui concerne les travaux, considérant le montant de l'estimation, il sera retenu l'appel d'offres ouvert.

**TERRAIN RUE DU PLESSIS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a rencontré depuis la dernière réunion une nouvelle personne intéressée par le terrain rue du Plessis et qu'il lui a proposé le terrain ZH 384 d'une superficie de 1472 m<sup>2</sup> avec la servitude de passage (canalisation eaux usées provenant de la propriété voisine et eau potable). Après avoir entendu ces informations, le conseil approuve ce prix, autorise Monsieur le Maire ou un Maire Adjoint à signer la promesse de vente et la vente qui seront rédigées par Me Renucci, notaire à Beaune la Rolande.

**BUDGET LOTISSEMENT RUE DU HALLIER**

Monsieur Le Maire informe le conseil que le budget cité est clôturé, mais qu'il n'a pas été pris de délibération pour sa dissolution.

Le conseil dit que le budget lotissement rue du Hallier n°344, créé en 2004 fermé en 2006, n'a plus lieu d'apparaître et qu'il est dissous à compter de la présente.

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Salon Nature et Cité**

Le salon se présente bien, nous avons 52 exposants dont 14 nouveaux dans des domaines innovants, des inscriptions arrivent régulièrement surtout depuis l'envoi par courrier.

Le personnel communal avec Jacques Pavard et des intérimaires se chargent d'installer le salon, un programme est établi dans ce sens et a été donné aux personnes concernées.

**14 juillet** : Pascale Archenault donne les résultats financiers de cette manifestation ainsi que les bénéfices versées aux associations. Cette fête s'est bien passée, il restera à redéfinir pour l'an prochain le processus. Des questions se sont déjà posées faut-il conserver cette

date, changer la restauration... Ces questions seront étudiées lors des prochaines réunions de la commission animation.

### **Marché mensuel**

Le Marché se passe bien, mais il faut lui donner encore un peu d'énergie pour éviter qu'il s'essouffle pendant la période hivernale. Il a été fait une note d'information aux exposants pour leur expliquer le déroulement du marché de Noël, le mini marché et le marché de janvier.

Le conseil souhaite créer une banderole et étudie les différents secteurs où elles pourraient être installées. Un conseiller suggère qu'il serait peut-être mieux de faire un panneau où on changerait les dates. Le conseil approuve cette idée, des devis seront demandés dans ce sens. Les panneaux pourraient être posés route d'Orléans et route de Paris.

Faire aussi de la publicité avec France Bleu Orléans.

Il est question aussi de label, comment obtenir le panneau annonçant le marché, un label...

Des recherches seront faites dans ce sens.

**Conférence Claude Pinault 22.10.2010** : il est présenté au conseil l'affiche annonçant cette manifestation. Ces corrections sont apportées. Monsieur Pinault recevra cette affiche pour validation

Théâtre 5 novembre : Bruno Roille se charge de rencontrer les personnes pour mettre en place cette soirée.

**Réunion de quartier** : elle est programmée le 12 octobre prochaine et concernera les hameaux de la Baraudière, la Lambinière, les Gousseaux, la Motte, le Couvent, Chemin de Ruperfond et la route d'Orléans jusqu'au carrefour du Couvent. Les personnes se réuniront dans la salle de restauration de l'école.

**Repas CCAS 2011** : 12.03.2011

**Vœux 2011** : 14.01.2011

### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à vingt deux heures trente.